



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.58.43.00.60

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 1 Sp 1

Auxerre le 1er juillet 2020

Présents : MM Trinquesse – Rollin - Schminke

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de la réunion à 16 h 00.

1. Calendrier général seniors – saison 2020/2021

La commission détermine les dates de championnats et coupes pour la catégorie senior et proposera le calendrier général senior au Comité de Direction pour validation (réunion du CD le 8 juillet 2020)

2. Demandes clubs – calendriers seniors 2020 / 2021

La commission prend note des courriels ou des demandes faites dans footclub ci-dessous :

Courriel du club d'Auxerre Sp Citoyens en date du 15 juin 2020 : demande d'intégrer les groupes auxerrois pour leurs équipes seniors.

Courriel du club de Champs Sur Yonne en date du 11 juin 2020 : demande d'intégrer le groupe B en Départemental 2 pour leur équipe senior 2.

Demande du club du FC Gatinais en date du 10 juin 2020 : demande de jouer en alternance pour leurs équipes seniors à domicile.

Courriel du club de St Bris Le Vineux en date du 28 avril 2020 : demande d'intégrer le groupe B en Départemental 3 pour leur équipe senior 2.

Courriel du club de Migennes en date du 5 juin 2020 : demande d'intégrer le groupe B en Départemental 2 pour leur équipe senior 2.

Demande du club du St Georges en date du 14 juin 2020 : demande de jouer en alternance pour leurs équipes seniors à domicile.

Courriel du club de St Julien Du Sault en date du 25 juin 2020 : demande d'intégrer le groupe B en départemental 4 pour leur équipe senior 2.

Courriel du club de Sens FC en date du 22 juin 2020 : demande de faire jouer leur équipe senior 3 à 13 h 00.

Courriel du club de Sens Eveil en date du 1^{er} juillet 2020 : engagement de leur équipe seniors 1 en départemental 4.

Courriel du club de Sens Jeunesse en date du 27 juin 2020 : demande de faire jouer leur équipe seniors 2 en lever de rideau de leur équipe 1.

3. Formation des groupes seniors - saison 2020 / 2021

La commission procède à la constitution des groupes seniors de Département 1, 2, 3 sur la base des PV de la commission statuts et règlements et obligations des clubs en date des 24 et 30 juin 2020.

Par ailleurs ces formations de groupes restent soumis à l'approbation du Comité de Direction (réunion le 8 juillet 2020).

Les groupes sont constitués comme suit :

DEPARTEMENTAL 1

1. Avallon FCO 3
2. Champs Sur Yonne 1
3. E.C.N. 1
4. Chevannes 1
5. Gurgy 1
6. Héry 1
7. Monéteau 1
8. Mt St Sulpice 1
9. St Bris Le Vineux 1
10. Sens Franco Portugais
11. Toucy 1
12. Varennes 1

DEPARTEMENTAL 2

La composition des groupes sera déterminée après avis du Comité de Direction en sa réunion du 8 juillet prochain.

DEPARTEMENTAL 3

Groupe A

1. Aillant Sur Tholon 2
2. Cerisiers 2
3. Cheny 1
4. FC Gatinais 2
5. Joigny 2
6. Malay le Grand 1
7. Pont sur Yonne 1
8. Sens Franco Portugais 2
9. St Denis Les Sens 2
10. St Julien Du Sault 1
11. St Valérien EESV 1

Groupe B

1. Appoigny 2
2. Auxerre Sp.Citoyens 1
3. Charbuy 1
4. Chevannes 2
5. FC Florentinois 1
6. Mt St Sulpice 2
7. St Bris Le Vineux 2
8. St Fargeau 2
9. St Georges 2
10. Serein AS 1
11. Toucy 2

Groupe C

1. Arcy Sur Cure
2. Asquins Montillot 1
3. Chablis 2
4. E.C.N. 2
5. Quarré / St Germain 1
6. Ravières 1
7. Serein HV 1
8. Tanlay 1
9. UF Tonnerrois 2
10. Varennes 3
11. Vermenton 1

DEPARTEMENTAL 4

La commission prend note des engagements en départemental 4 : 20 équipes engagées

Andryes 1 – Asquins Montillot 2 – Auxerre Sp Citoyens 2 – Auxerre Aigles FC 1 – Cheny 2 - E.C.N. 3 – Fleury La Vallée 2 – Gurgy 2 – Joigny 3 – Neuvy Sautour 2 – Perrigny 1 - Pont Sur Yonne 2 – Seignelay 1 – Sens Eveil 1 - Sens Jeunesse 2 – St Julien Du Sault 2 – St Sauveur 1 – St Sérotin 1 – Sens Jeunesse 2 - Toucy 3

Les groupes seront constitués ultérieurement.

La commission souhaiterait que les équipes qui s'engagent tardivement en Départemental 4, le fassent avant la date du 1^{er} septembre 2020 pour une meilleure organisation de ce championnat et la coupe de l'Yonne pour les équipes 1.

RAPPEL : du règlement des championnats seniors du district

Article 3 - C. Dispositions particulières applicables au Championnat de Départemental 4

1. Il est possible d'engager une ou plusieurs équipes dans ce championnat après la date fixée chaque saison par la commission compétente et ce jusqu'au début du championnat. Dans le cas où une équipe s'étant engagée dans ce championnat n'est pas en mesure de poursuivre par manque de joueurs, elle peut modifier son engagement en réalisant une entente avec un autre club dans le respect de l'article 7.6 de l'annuaire du District. Et ce jusqu'au 5^{ème} jour franc après le début du championnat
2. Le club engageant deux équipes ou plus en dernière division de district avant la date fixée chaque saison par la commission compétente devra, à la parution de la formation des groupes, préciser par écrit avec papier à entête du club ou par mail depuis l'adresse officielle du club au secrétariat de District, dans un délai maximal de 10 jours, l'équipe considérée comme l'équipe 1, donc de niveau supérieur.
3. En cas de non réponse dans le délai fixé, il sera tenu compte de la décision de la commission sportive du District.
4. Au niveau sportif, l'équipe 2, voire l'équipe 3, ..., ne pourront accéder à l'échelon supérieur même si elles sont en position d'accession puisque seule l'équipe 1 désignée est éligible à une accession.
5. Dans le cas où le club engage une équipe supplémentaire dans cette dernière division alors qu'elle a une équipe déjà engagée et ce après la date fixée chaque saison par la commission compétente, cette dernière équipe ne pourra accéder à la division supérieure à l'issue de la saison.

4. Installation sportive

Demande du club de Courson en date du 19 juin 2020 : Indisponibilité du stade de Courson pour les mois de septembre et octobre pour travaux – demande la programmation des matchs seniors à l'extérieur ou sur les installations d'Etats pour cette période.

La commission en prend note et transmet cette demande à la commission des terrains pour avis.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Fin de la réunion à 18 h 00.

Le Président de Commission
Trinquesse Jean-Louis

Le Secrétaire de séance
Pascal Rollin